

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2009

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 599

présenté par
M. Bur

à l'amendement n° 22 (rect.) de la commission des affaires sociales

APRÈS L'ARTICLE 32

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.